



PREMIER MINISTRE



Strasbourg, le 21 février 2020

## **CP'ENA 2019 - 2020**

### **Rapport de jury**

La classe préparatoire intégrée de l'ENA (CP'ENA) a été créée par l'arrêté du 18 mai 2009 relatif à la mise en place d'une classe préparatoire pour l'accès au concours externe de l'École nationale d'administration qui prévoit notamment que « *les candidats (...) doivent remplir les conditions requises pour se présenter au premier concours externe d'accès à l'École nationale d'administration qui suit le début de la préparation* » (article 2) et que « *la sélection des candidats tient compte de leurs ressources et de celles de leurs parents, de la qualité de leurs études et de leur motivation* » (article 3).

Depuis la rentrée 2019, la CP'ENA comporte deux classes, l'une à Paris, l'autre à Strasbourg. Le recrutement de la promotion 2019-2020, qui fait l'objet de ce rapport, a été commun aux deux classes afin d'en assurer l'homogénéité.

Les étudiants admis à la CP'ENA bénéficient d'une année de préparation au concours de l'ENA et à d'autres concours de la fonction publique de catégorie A+ ou A de leur choix<sup>1</sup> et sont tenus de présenter le concours externe de l'ENA en fin d'année de scolarité.

En complément de la lecture du présent rapport, le jury invite les candidats à consulter, sur le site Internet de l'ENA, l'ensemble des références utiles<sup>2</sup>, les rapports de jurys des précédentes promotions (<https://www.ena.fr/Concours-Prepas-Concours/preparer-reussir-concours/Classes-preparatoires-Egalite-des-chances/Rapports-de-jury>) ainsi que la foire aux questions relative à la CPENA (<https://www.ena.fr/Concours-Prepas-Concours/preparer-reussir-concours/Classes-preparatoires-Egalite-des-chances/Les-questions-concernant-la-CP-ENA>).

<sup>1</sup> Par exemple administrateur des assemblées, administrateur territorial, directeur d'hôpital, cadre de direction de la Banque de France, secrétaire ou conseiller des affaires étrangères, conseiller de tribunal administratif ou de chambre régionale des comptes, etc.

<sup>2</sup> Notamment article 23 du décret n° 2015-1449 du 9 novembre 2015 modifié relatif aux conditions d'accès et aux formations à l'ENA, circulaire de 2010 du ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique, circulaire du 08 mars 2016 relative au renforcement du dispositif des classes préparatoires intégrées, arrêté modifié du 5 juillet 2007 relatif au régime des allocations pour la diversité dans la fonction publique, convention du 23 décembre 2013 signée entre l'ENA, l'ENS et l'Université Paris I.

## La composition du jury

Le jury de sélection des élèves de la CP'ENA a été constitué conformément à l'article 4 de l'arrêté du 18 mai 2009 modifié relatif à la mise en place d'une classe préparatoire pour l'accès au concours externe de l'ENA.

Par arrêté du 22 mai 2019 du ministre de l'Action et des Comptes publics, ont été désigné(e)s :

- Mme Marine Darnault, secrétaire générale du Musée de l'Armée, fonctionnaire chargée des questions d'égalité des chances ;
- Monsieur Paul Vinachès, directeur de la prep'Ena de l'IEP Toulouse, personnalité extérieure choisie pour ses compétences en matière de recrutement et de formation ;
- Monsieur Thierry Rogelet, directeur de la formation de l'Ecole nationale d'administration ;
- Madame Louise Bréhier, auditrice au conseil d'Etat, fonctionnaire issue des corps formés par l'Ecole nationale d'administration.

Le jury souhaite remercier Mme Hélène Carette qui, par sa disponibilité, sa rigueur et la qualité de ses relations avec les candidats, a permis une parfaite organisation des opérations de sélection des futurs étudiants de la CP'ENA.

## La campagne de recrutement

L'ouverture des opérations d'information et de communication a été réalisée en mars 2019 par le biais de courriers accompagnés de supports de communication à l'attention des directeurs d'IEP et présidents d'universités, ainsi que des associations œuvrant en matière de diversité et d'égalité des chances. Une communication de grande ampleur a également été réalisée via le site Internet de l'école ainsi que les principaux réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn).

Les inscriptions ont été ouvertes le 25 février 2019 et closes le lundi 27 mai 2019. Aucun dossier n'a été reçu hors délai.

Pour la première fois, les inscriptions ont été accomplies exclusivement en ligne, les pièces justificatives nécessaires devant être téléchargées au fur et à mesure du questionnaire d'inscription. Le jury se félicite de cette avancée, bien que le dispositif, qui a pu dans certains cas générer des doubles enregistrements ou des envois de pièces justificatives isolées, soit encore perfectible. L'ENA a enregistré 776 inscriptions et après vérification des doublons et sortie des demandes incomplètes, 368 inscriptions recevables ont été comptabilisées, se répartissant presque également entre femmes et hommes (respectivement 181 et 187 dossiers). Une part significative des démarches d'inscription n'a donc pas été menée à son terme. Sans préjuger des changements de projet personnel des candidats, le jury souhaite encourager les candidats à déposer un dossier complet pour ne pas se priver d'une chance réelle d'intégrer la CP'ENA. En effet, les candidats, qui bien souvent s'autocensurent, sont parfois des juges plus sévères de leur niveau et de leur motivation que ne l'est le jury.

**67.2% de ces pré-inscriptions concernaient des étudiants de l'enseignement supérieur, 30.8% étaient en recherche d'emploi, 25.1% résidaient en quartiers prioritaires et 29,5% des candidats avaient suivi tout ou partie de leurs études en ZEP.**

**246 étaient étudiants et 94 demandeurs d'emploi. Par conséquent, le public ayant manifesté son intérêt pour la classe préparatoire intégrée est bien le public visé.**

Toutes les régions métropolitaines, sauf la Corse, sont représentées cette année. 5 candidatures ultramarines sont à signaler, provenant de Guadeloupe, Martinique, Guyane et Réunion.

Le nombre de dossiers complets s'établit in fine à **224**, se répartissant entre 48.7% de femmes et 51.3% d'hommes. **Il est en très légère diminution par rapport à 2018** (230 dossiers) et 2017, qui avait enregistré le plus haut niveau d'inscription depuis la création de la CP'ENA.

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Candidatures reçues	145	114	88	124	75	168	187	137	246	230	224

En dépit de cette légère diminution, l'attractivité de la CP'ENA reste importante notamment grâce à la mise en place d'une campagne de communication soutenue de l'école, des coordonnateurs pédagogiques de la classe ainsi que des anciens élèves qui sont les témoins de la qualité de cette préparation et l'implication des associations. Il est important de maintenir un fort degré de sélectivité afin d'encourager les étudiants et demandeurs d'emploi intéressés par ce dispositif à bien préparer leur candidature lors de la constitution de leur dossier et de la réflexion préalable à la présentation de leur motivation pendant l'entretien avec le jury. Ce nombre élevé de candidatures confirme aussi un intérêt maintenu pour la fonction publique.

Le jury invite la direction de l'école et les responsables pédagogiques et administratifs de la CP'ENA, en lien avec les établissements d'enseignement supérieur intéressés, à renforcer les efforts de communication sur l'existence de ce programme.

Le nombre élevé de dossiers examinés confirme en effet la nécessité de bâtir des trajectoires cohérentes en amont de la sélection en CP'ENA, au bénéfice des étudiants boursiers motivés par le service public, et ce le plus tôt possible au cours de leurs études supérieures. L'information sur les carrières dans la fonction publique et sur les voies qui y conduisent doit être développée, par les acteurs de la formation, mais aussi par le ministère en charge de la Fonction publique.

Cette responsabilité d'information doit être complétée d'un accompagnement de type parrainage/marrainage qui permette aux futurs candidats aux concours de disposer des atouts nécessaires. Cet impératif d'égalité des chances relève de l'ensemble des partenaires de l'enseignement supérieur qui peuvent y concourir. L'ENA y prend sa part en mettant en relation les admissibles non retenus qui le souhaitent avec de jeunes anciens élèves de l'école.

### **La sélection des dossiers**

Aux termes de l'article 5 de l'arrêté du 18 mai 2009 modifié, la sélection s'organise en deux étapes :

- le jury de sélection procède à l'examen des dossiers constitués par les candidats et détermine la liste des candidats retenus pour participer à l'entretien d'admission ;
- le jury fixe la liste définitive des candidats admis en classe préparatoire à l'issue des entretiens individuels d'admission.

**36** places, incluant les éventuels redoublements, ont été ouvertes. 24 à Paris et 12 à Strasbourg

Le 29 mai 2019, le jury s'est réuni pour examiner tous les dossiers réceptionnés dans les délais. La qualité de la majorité des candidatures doit être soulignée. Le plafond de ressources au titre de l'allocation pour la diversité a été fixé, pour l'année 2019, à 33 100 euros, au même niveau qu'en 2018. Ce plafond est actualisé chaque année par arrêté ministériel fixant le plafond de ressources relatif aux bourses du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il doit être considéré comme l'équivalent de l'échelon zéro desdites bourses. Néanmoins, pour limiter l'effet de seuil, une dérogation à ce principe peut exceptionnellement être admise pour une personne dont la situation, prise dans son ensemble, répond aux profils recherchés et dont le plafond de ressources n'excède pas 36 410 € (+ 10 % du plafond initial). Afin de juger de la situation financière du candidat dans son intégralité, la déclaration de revenus des parents était également exigée en complément de leur propre déclaration.

La sélection des admissibles s'est appuyée, conformément aux textes de référence, sur les ressources familiales des candidats. Le lieu d'études en ZEP-REP ou de résidence dans les ex zones urbaines sensibles ou dans les zones de revitalisation rurale a également été pris en compte.

L'excellence du parcours universitaire doit être prouvée par les relevés de notes. Le défaut de communication des résultats d'une année universitaire pénalise fortement le candidat, sauf à ce qu'il donne une explication écrite. Les CV sont aussi un élément important du dossier ; le jury appelle l'attention des candidats sur la présentation de ceux-ci et les invite à se faire conseiller pour les élaborer.

Le jury a été attentif au fait que les candidats aient étudié de manière approfondie et avec d'excellents résultats au moins le droit public ou l'économie, matières déterminantes au concours de l'ENA. Le niveau du concours n'est pas accessible à un étudiant qui débiterait dans l'ensemble de ces matières. Le fait d'avoir étudié le droit public ou l'économie, au minimum comme matière mineure dans un parcours, a été considéré comme incontournable. Le niveau d'anglais a aussi été pris en compte, cette langue étant obligatoire au concours depuis 2018.

Le jury a prêté aussi beaucoup d'attention à la qualité de la lettre de motivation qui ne doit pas être une simple transmission de la candidature : elle constitue pour le candidat une occasion de se présenter sous un jour plus personnel au jury, tout en faisant état de sa motivation et de son projet professionnel. Il permet aussi au candidat de valoriser ses expériences professionnelles en appui de sa volonté d'intégrer la fonction publique.

Comme l'an dernier, de nombreux candidats n'ont pu réaliser des stages dans l'administration de l'Etat, au sein de collectivités territoriales et ou de la fonction publique hospitalière. Le fait d'avoir effectué un stage dans la fonction publique avant de passer l'oral de sélection pour la CP'ENA est un atout important pour les candidats : il leur donne une connaissance plus fine du monde de l'administration, nécessaire pour pouvoir intégrer l'ENA, et témoigne bien souvent du projet, de longue date, d'intégrer la haute fonction publique, rendu plus crédible par cette découverte de la réalité du monde de l'administration.

La réalisation d'un tel stage, si elle apporte de la crédibilité aux candidatures, n'est pas un prérequis. Par ailleurs, le jury est conscient des difficultés que peuvent parfois avoir les candidats à trouver des stages dans la fonction publique et n'en a donc pas fait un critère déterminant pour la sélection des candidats. Le jury est aussi tout à fait conscient que certains étudiants sont contraints d'occuper des emplois leur permettant de financer leurs études, et n'ont pas pu réaliser ce type de stage. A cet égard, le jury invite les étudiants à valoriser ces

expériences professionnelles, souvent passées sous silence alors qu'elles contribuent au parcours et à la professionnalisation des candidats. Par ailleurs, le jury souligne que la CP'ENA propose, tout au long de l'année de préparation, des visites d'administrations à ses étudiants, qui ont justement pour objectif de leur apporter une connaissance plus fine du monde de l'administration, et que, pour ceux d'entre eux qui n'auraient pas fait de stage en administration, elle peut également les aider à en trouver pour la période qui précède la rentrée à la CP'ENA (période de juillet à septembre).

Au terme de cette sélection sur dossier, le nombre d'admissibles s'est élevé à 71, dont 36 femmes et 35 hommes.

### **Les entretiens d'admission des 17, 20, 21 et 24 juin 2019**

Les candidats déclarés admissibles ont été entendus les 17, 20, 21 et 24 juin par le jury, au cours d'un oral individuel d'une durée de 20 minutes. Les 5 premières minutes ont été consacrées à un exposé du candidat afin qu'il puisse présenter son parcours et ses motivations.

8 candidat(e)s ont renoncé à se présenter en prévenant préalablement le jury. Le jury a donc finalement entendu 63 candidats.

Des demandes de redoublement ont été formulées par les élèves de la CP'ENA 2018-2019. La circulaire de 2010 mentionnée ci-dessus précise les critères d'éligibilité des candidats au redoublement en classe préparatoire intégrée : assiduité, résultats, capacité de progression, situation personnelle. Les coordonnateurs pédagogiques ainsi que le corps enseignant ont donné leur avis concernant ces demandes, sur la base de ces critères. Le jury a pris connaissance des avis des coordonnateurs et des enseignants, et a admis 4 élèves à redoubler (2 hommes, 2 femmes).

36 places étant ouvertes à la CP'ENA, il restait donc 32 places nouvelles à attribuer.

Après la présentation liminaire du candidat faisant part de son parcours, le jury a questionné les candidats sur :

- leur parcours académique,
- leur projet et leur connaissance de l'ENA et des métiers de sortie,
- leurs expériences professionnelles,
- en fin d'entretien, leurs centres d'intérêt et leurs engagements.

Le jury a sondé les candidats sur les matières académiques qu'ils déclaraient comme leurs points forts, en se limitant à approfondir l'exemple qu'ils utilisaient eux-mêmes parmi leurs expériences de stage, enseignements ou mémoires. Il a examiné non seulement leurs points forts dans les matières au concours, mais aussi leurs points faibles, appelés à faire l'objet d'un travail particulier au cours de l'année de préparation. Des questions de connaissance simples ont plus précisément été posées pour évaluer le niveau des candidats, plus particulièrement en droit public et en économie.

Sur la motivation et la personnalité des candidats, le jury a vérifié le degré de connaissance des candidats quant au niveau de travail personnel et d'implication nécessaire au sein de la CP'ENA pour ambitionner une réussite au concours de l'ENA ou à un autre concours A+. Il a cherché à évaluer le potentiel des candidats en termes de force de travail pour répondre à leur

légitime ambition et s'est efforcé d'évaluer aussi ce que chacun pouvait apporter au collectif que constitue une classe préparatoire. Le jury a apprécié la qualité et le nombre de stages que les candidats avaient souvent déjà accomplis et il les a questionnés sur les enseignements qu'ils en avaient retirés.

Les candidats ont été interrogés sur le type de carrière qu'ils envisageaient s'ils étaient admis à l'ENA. Cette question, destinée à tester leur motivation, est aussi souvent révélatrice de leur degré de connaissance de l'administration. Dans le même esprit, des échanges ont porté sur les valeurs que devraient incarner les hauts-fonctionnaires.

S'agissant de la personnalité des candidats, le jury a cherché à savoir quelle était leur aptitude au travail en groupe et ce qu'ils pensaient pouvoir apporter aux autres étudiants de la CP'ENA. La dynamique de la CP'ENA repose en effet sur la construction d'un parcours collectif et l'engagement de chacun.

Enfin, les engagements politiques, syndicaux ou associatifs sont toujours perçus positivement de la part d'étudiants faisant le choix du service de l'Etat et donc de l'intérêt général. L'engagement est une vertu. Le candidat doit toutefois prêter attention à la manière dont il les présente afin de conserver le nécessaire recul et d'établir une cohérence avec son projet professionnel.

### **Publication des résultats**

Conformément à l'article 7 de l'arrêté du 18 mai 2009 modifié, la liste des candidats admis à la classe préparatoire a été arrêtée par décision du directeur de l'Ecole nationale d'administration. En vertu de l'arrêté précité, la liste d'admission peut comporter un nombre d'admis supérieur à celui des postes à pourvoir, ce qui a été le cas avec 4 admis en liste complémentaire, classés par ordre d'appel en cas de désistement avant le premier jour du deuxième mois qui suit le début de la classe préparatoire, soit avant le 1<sup>er</sup> décembre 2019. La liste des candidats admis a été publiée sur le site internet de l'Ecole nationale d'administration ([www.ena.fr](http://www.ena.fr)) le 25 juin 2019.

### **Le profil des admis**

Parmi les 32 admis, on compte 13 femmes et 19 hommes (la liste complémentaire comprend 1 femme et 3 hommes). 28 sont étudiants dont 1 en contrat d'apprentissage, 1 est salarié en CDD et 3 sont demandeurs d'emploi.

L'équilibre femme/homme est en léger décrochage par rapport à celui, plus satisfaisant, des candidats admissibles. D'une manière générale, que ce soit au moment de cette sélection, du concours d'entrée de l'ENA ou même de la scolarité, notamment à l'occasion des stages, le questionnement chez de nombreuses femmes reste celui de la légitimité à être élève de l'école et plus tard haut fonctionnaire. Il ressort nettement des échanges du jury avec les candidates admissibles non admises qu'un phénomène d'autocensure persiste, freinant la mobilisation de viviers de candidates en amont du concours externe de l'ENA. Communication adaptée, repérage et accompagnement des talents durant les études supérieures, coaching pour l'accès aux différentes préparations, dont celle de la CP'ENA, et durant celles-ci paraissent être les voies les plus adaptées pour atteindre la parité.

La moyenne d'âge de la promotion 2019-2020 est de 24 ans. L'élève le plus jeune a 22 ans et le plus âgé 28 ans.

La quasi-totalité des admis ont un master 2 ou sont en train de le valider. Le jury souligne à cet égard l'écart entre le diplôme minimal exigé pour se présenter au concours – le grade de licence ou équivalent – et le niveau réel de diplôme des candidats admis en CP'ENA, qui est similaire au niveau des candidats admis à l'ENA.

Plusieurs admis ont déjà suivi une classe préparatoire aux concours administratifs. . Dans ce cas de figure, la valeur ajoutée de la CP'ENA réside notamment dans le fait d'offrir aux élèves une année où ils pourront se consacrer à temps plein à leur préparation sans avoir à travailler pour assurer les conditions financières et matérielles de leur scolarité.

La diversité des cursus d'études supérieures est aussi une singularité de la CP'ENA entre les élèves ayant suivi un parcours IEP ou universitaire classique, entre ceux qui sont diplômés d'une école de commerce ou d'ingénieur. S'y ajoutent des demandeurs d'emploi ayant déjà une activité professionnelle appréciable.

Le jury se félicite de cette réelle diversité de profils et de talents, qui fait toute la richesse de la CP'ENA

### **Recommandations du jury pour les futurs candidats**

Le choix de se présenter à la classe préparatoire à l'ENA n'est pas le fruit du hasard et suppose tant une réflexion préalable sur les parcours professionnels auxquels cette école, ainsi que les autres concours de catégorie A+, destinent, qu'une anticipation des épreuves du concours par le choix d'un cursus approprié. Quelques conseils sont aussi donnés tant pour la préparation du dossier que pour la préparation de l'entretien avec le jury.

Les remarques du jury détaillées ci-dessous concernent essentiellement les candidats non admis et sont destinées à améliorer la préparation des futurs candidats. Elles ne s'appliquent donc pas aux élèves dont l'admission témoigne qu'ils ont satisfait les pré-requis et attendus du jury. Ces pré-requis sont au nombre de trois :

- présenter une réflexion sur son projet professionnel,
- révéler le potentiel d'un haut fonctionnaire,
- disposer d'un socle de connaissances nécessaires.

Le jury a proposé aux 31 candidats non admis un entretien de bilan pour leur faire un retour sur ces prérequis, sur le déroulement de leur entretien et leur faire part de ses recommandations pour une nouvelle candidature à la CP'ENA. 13 candidats ont participé à ces entretiens de débriefing qui se sont déroulés le mardi 23 juillet 2019. Ces entretiens ont paru utiles au jury, qui a pu échanger plus longuement avec les candidats, qui pour certains n'avaient pas eu de contacts avec des agents de la fonction publique avant leur candidature. Le jury suggère que ces entretiens soient reconduits pour la prochaine campagne de recrutement.

#### **1. Une réflexion préalable du candidat sur son projet professionnel**

Le jury appelle l'attention des candidats sur leur nécessaire réflexion préalable quant à leur motivation pour devenir hauts-fonctionnaires. Quelle est leur conception de l'Etat et de la haute fonction publique ? Cette réflexion doit se nourrir de leurs lectures et de leurs enseignements, mais aussi de leurs stages et de leurs éventuelles autres expériences

(rencontres de fonctionnaires, emplois vacataires ou saisonniers, engagement politique, syndical, étudiant ou associatif, séjours à l'étranger...).

La réflexion du candidat doit révéler sa motivation certaine pour le service public en des termes plus précis que les habituels propos convenus sur l'intérêt général ou la participation à la mise en œuvre des politiques publiques.

Il est attendu du candidat qu'il ait réfléchi à son projet professionnel et connaisse avec précision les métiers ouverts à la sortie de l'ENA et des autres écoles de service public, ce qui est un minimum s'agissant de concours de recrutement au sein des fonctions publiques. Le candidat doit ainsi pouvoir présenter le rôle d'un préfet, d'un administrateur civil, d'un ambassadeur, d'un magistrat administratif ou financier. Il doit également connaître les principaux traits de la scolarité de l'ENA ainsi que les conditions de sortie.

La consultation des sites des différents ministères, du Conseil d'Etat, de la Cour des Comptes et des corps d'inspection est recommandée.

Les postes à la sortie de l'ENA sont très diversifiés. Les carrières offrent ensuite d'importantes opportunités de mobilité, ce qui suppose une forte capacité d'adaptation. La réflexion du candidat ne peut donc se restreindre à un seul domaine d'expertise aussi louable soit-il. Par exemple, trop de candidats ont fait part au jury d'un attachement quasi exclusif aux sujets internationaux ou européens avec la tendance à ramener tout échange à cette « zone de confort » qui, dans bien des cas, ne s'avère pas si solide à l'examen.

Enfin, le projet du candidat doit être nourri des expériences professionnelles vécues ou des stages effectués durant la scolarité. Il est regrettable que chez de nombreux candidats, ces expériences ne soient pas davantage valorisées et ne s'inscrivent pas dans une réflexion permettant de dégager des enseignements non seulement sur la finalité et les stratégies des actions conduites par la structure d'accueil mais aussi sur ce qui pourrait apparaître chez le candidat comme ses atouts ou ses manques dans la conduite de ses missions.

La CP'ENA a vocation à préparer ses étudiants au concours de l'ENA : le jury a par conséquent écarté les projets professionnels axés exclusivement sur un autre concours A+, a fortiori si les débouchés de ce concours ne sont pas les mêmes que ceux de l'ENA.

A ce titre, il invite les candidats intéressés par d'autres concours à se renseigner sur les autres classes préparatoires intégrées aux concours de la fonction publique, recensées sur le Portail de la fonction publique (<https://www.fonction-publique.gouv.fr/score/preparations-aux-concours/classes-preparatoires-integrees-preparations-concours> )

## **2. Des connaissances nécessaires**

Au regard des exigences du concours et de son taux de sélectivité qui ne se dément pas, la préparation du concours de l'ENA ne peut être l'affaire que d'une seule année de préparation mais d'une vraie stratégie pluriannuelle. C'est pourquoi, comme chaque année, il est recommandé aux étudiants de lire attentivement les programmes des épreuves des concours qu'ils souhaitent préparer et d'orienter, autant que faire se peut, le choix de leurs enseignements obligatoires et options vers les matières y figurant.

Le jury a relevé trop de lacunes qui ne peuvent se rattraper avec une année de préparation, qui suppose les fondamentaux académiques acquis, plus particulièrement en droit et en économie. L'attendu de l'entretien est ainsi semblable au cheminement réflexif que devra faire l'élève au



moment des épreuves du concours d'entrée à l'ENA, à savoir la capacité à mobiliser rapidement des connaissances et à structurer une analyse.

Par exemple, il est anormal que des candidats, disposant d'un master en droit ou en économie, ne puissent expliquer en quelques mots simples la différence entre décentralisation et déconcentration, dire ce qu'est un principe général du droit, donner la définition du PIB ou détailler très schématiquement les sources de financement de la sécurité sociale.

Le chemin à parcourir pour atteindre alors le niveau exigé par le concours est trop important.

Le jury conseille aux étudiants qui ne seraient ni juristes ni économistes de saisir toutes les occasions qui leur sont offertes d'étudier ces deux matières, idéalement durant deux ans au cours de leurs études supérieures, par exemple en choisissant des unités d'enseignements optionnelles en plus de leur domaine d'étude. A défaut d'une telle possibilité, l'étude autonome de manuels d'introduction à ces deux disciplines a été considérée positivement par le jury. Les finances publiques et les questions sociales, épreuves d'admissibilité, ne sont pas non plus à négliger, ne serait-ce, là encore, que par la lecture d'un manuel ou la consultation régulière de la presse sur ces sujets. La bibliographie, publiée sur le site de l'ENA, est utile dans cette perspective.

Le niveau en langue étrangère est déterminant pour le concours de l'ENA. Il est, à ce titre, important de rappeler que seul l'anglais constitue l'épreuve de langue depuis le concours d'entrée à l'ENA de 2018. La maîtrise de cette langue est en effet essentielle à la pratique professionnelle des cadres supérieurs et dirigeants de l'Etat. Aussi, les candidats qui se présenteront dans les années à venir à la CP'ENA, doivent étudier l'anglais tout au long de leur parcours. La réalisation d'une année de césure ou d'un programme Erasmus, que proposent universités et grandes écoles, en plus de la participation active aux enseignements de langue et du travail personnel est valorisée. Le candidat peut utilement utiliser les outils modernes qu'offrent les divers médias et prendre l'habitude de regarder des journaux télévisés ou des conférences sur internet et de lire des journaux anglo-saxons de référence (*The Guardian*, *The Economist*...). Le jury recommande enfin aux étudiants de tester, dans la mesure du possible, leur niveau de langue au regard du cadre européen de référence (CECR) en visant un niveau C1 ou C2, niveau qui peut s'acquérir après plusieurs années de travail assidu.

Le jury recommande aussi la lecture de la presse quotidienne de qualité et de revues juridiques et économiques accessibles – certains candidats ont été très gênés par des questions auxquelles cette simple lecture aurait permis de répondre.

### **3. Le potentiel d'un haut fonctionnaire**

La CP'ENA offre un réel accès à l'emploi public de cadre A et A+. Depuis sa création en 2009, les trois quarts des élèves sont aujourd'hui fonctionnaires de l'une des trois fonctions publiques.

Le jury accorde donc une grande importance à l'appréciation du potentiel du candidat qui, une fois intégré la CP'ENA, a toutes ses chances d'intégrer la fonction publique. Les qualités exigées d'un haut fonctionnaire sont multiples. On lui demande tout d'abord d'être une personne posée et engagée, capable de projeter son action dans le long terme, de lui donner sens, de comprendre, mettre en œuvre et sécuriser la commande qui lui est faite par le politique, en intégrant tous les enjeux, de manager des femmes et des hommes, des projets aussi en sachant bâtir des objectifs stratégiques, de susciter l'adhésion ou de savoir forger des compromis par le dialogue social. Le haut fonctionnaire doit aussi incarner l'Etat.

La détermination et la ténacité, le parcours méritant sont des atouts qui se retrouvent chez l'ensemble des candidats mais cela ne suffit pas. Le jury a donc cherché à déceler chez le candidat non seulement les capacités de travail et d'endurance nécessaires tout au long de la préparation mais aussi les promesses d'un potentiel d'incarner ce que doit être un haut fonctionnaire et ainsi de répondre aux attendus des concours, à commencer par celui de l'ENA.

Le jury a ainsi recherché une personnalité douée d'une capacité de raisonnement et d'analyse. Les propos trop généraux et descriptifs doivent être évités, car ils ne permettent pas l'analyse des situations ou des questions posées, ainsi que la capacité à prendre de la hauteur et à se projeter. Des propos décousus ou l'éparpillement des réponses ne révèlent pas une aptitude à écouter et à dialoguer.

Le candidat doit aussi montrer un goût pour le questionnement, pour l'innovation. Il n'est pas demandé par le jury que le candidat soit capable de réflexions approfondies et abouties mais puisse en quelques phrases simples présenter un point de vue argumenté, des réponses précises qui n'interdisent pas ensuite une ouverture de la réflexion.

C'est aussi la capacité à défendre son point de vue qui est évaluée. Le candidat ne doit pas se laisser entraîner dans la conversation ou se conformer dans ce qu'il va présumer être l'avis du jury. L'échange avec le jury peut ainsi permettre au candidat de faire état d'une opinion différente si celle-ci est argumentée et basée sur une réflexion ou une expérience personnelle.

Dans l'appréciation de ce potentiel, le jury adapte naturellement ses attentes au niveau des pré-requis de l'entrée en classe préparatoire et non à celui de l'entrée à l'école. Le jury cherche à déceler ce potentiel, cette promesse d'une personnalité qu'il faudra accompagner au mieux durant la préparation pour qu'elle puisse s'affirmer au moment du concours.

## **La préparation du dossier de candidature**

Les dossiers transmis par les candidats doivent permettre au jury :

- de s'assurer de la situation matérielle et financière du candidat ;
- de prendre connaissance de son parcours universitaire et de ses expériences professionnelles et extra-universitaires (engagements associatifs, loisirs) ;
- d'apprécier, grâce à la lettre, la personnalité du candidat et ses motivations.

Il n'y a pas de modèle particulier de CV recommandé par le jury. Il s'agit de trouver un équilibre entre une présentation trop succincte et un CV qui dépasserait deux pages.

La transmission des relevés de notes est essentielle pour le jury : une année omise crée tout de suite de la suspicion. Nombre d'établissements universitaires et d'IEP retraduisent les notes attribuées lors d'un semestre « Erasmus » sur l'échelle des notes françaises, ce qui est bienvenu.

Enfin, le jury ne peut que souligner l'importance de la lettre de motivation et du CV. L'absence de faute d'orthographe ou de grammaire est une exigence minimale. La présentation de la motivation du candidat doit être étayée dans la lettre.

## **La préparation et la conduite de l'entretien**

Afin de se préparer au mieux à l'épreuve orale d'admission, les candidats sont invités à se référer aux rapports des jurys des concours A+ qu'ils ambitionnent de réussir, et notamment ceux des concours de l'ENA, consultable/téléchargeable sur le site internet de l'Ecole, qui présentent les attendus du jury d'entretien en matière d'aptitudes managériales attendues des hauts-fonctionnaires.

Le jury recommande aux candidats de bien préparer leur prestation orale. Le jury attend en effet des qualités d'expression et d'argumentation. Les candidats doivent se préparer en profitant de toutes les occasions qui leur sont données au cours de leurs études supérieures pour prendre la parole en public. Ils peuvent s'entraîner avant l'épreuve en sollicitant un de leurs enseignants, un mentor ou un élève ou ancien élève de la CP'ENA ou de l'ENA.

Il est regrettable que dans de nombreux cas, la présentation initiale de 5 minutes par le candidat, destinée à valoriser son parcours, parler de sa motivation, présenter ce qu'il estime être ses points forts et ses points faibles, ne soit pas utilisée de manière optimale. Ce temps de présentation doit permettre au candidat de guider le jury dans la discussion qui va suivre en lui proposant des points d'accroche. Une présentation de deux à trois minutes laisse la main au jury plus tôt et ne permet pas au candidat d'entrer dans l'analyse souhaitée de son parcours et de ses motivations. Il est également déconseillé d'apprendre par cœur sa présentation : si cela peut paraître rassurant au candidat, une récitation, tout de suite perceptible, est contre-productive.

Le jury a été sensible à l'ambition, à la confiance en eux mais aussi à la spontanéité et à la modestie des candidats. Il déconseille en revanche les postures trop décontractées, voire familières, parfois constatées chez certains candidats, qui ne correspondent pas à l'attendu d'un entretien de recrutement et manifestent l'absence de recul du candidat. Il invite également certains candidats qui ont paru très en retrait à travailler sur leur posture. Une très grande timidité comme un manque de recul par rapport au jury peuvent en effet interroger sur la capacité du candidat à s'insérer dans un collectif de travail et à affronter des épreuves orales exigeantes. Dans certaines situations, il est aussi arrivé que le candidat, gêné par une question ou par la tournure que prend la discussion, révèle une forme d'agacement qui traduit un risque d'absence d'écoute réelle.

Les candidats ne doivent pas occulter la part importante des engagements politiques, syndicaux (étudiants) ou associatifs qui enrichissent un parcours et témoignent d'une capacité d'engagement. Le jury ne se laissera toutefois pas impressionner par le fait que le candidat connaisse ou ait connu telle ou telle personnalité, encore moins lorsque son nom est cité à plusieurs reprises tel un sésame permettant d'ouvrir l'entrée à la CP'ENA.

Enfin, le jury recommande aux candidats de bénéficier des réseaux d'entraide et de parrainage/marrainage pour recueillir et cultiver les informations utiles, tant sur la gestion de leurs études, que sur les carrières à la sortie de l'ENA. Cet accompagnement permet aussi d'être conseillé dans les lectures, et l'acquisition de savoirs-être utiles à la préparation des concours de catégorie A+. Ils trouveront sans difficulté sur internet les réseaux associatifs qui peuvent les accompagner et n'hésiteront pas à solliciter directement les conseils d'un fonctionnaire de catégorie A ou A+ en poste, qu'ils auront pu avoir en tant qu'enseignant ou qu'ils auront contacté par courrier, et qui saura leur dispenser des conseils utiles dans leur

préparation aux concours.

Dans ce sens, les associations suivantes peuvent être des ressources utiles :

- association « La Cordée » : [www.la-cordee.org](http://www.la-cordee.org) (regroupant notamment des anciens élèves de la CP'ENA) contact : [equipelacordee@gmail.com](mailto:equipelacordee@gmail.com)
- association ENA 50-50 : [facebook.com/ena5050](https://facebook.com/ena5050) et [twitter.com/ENA\\_5050](https://twitter.com/ENA_5050)